



Tarifs à partir du 1^{er} Novembre 2020

TRANSACTIONS MAISONS, APPARTEMENTS ET MURS DE
BOUTIQUES**

2,99%*

*Taris exprimés en TTC au taux de 20% à la charge du vendeur. **Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

LOCATION

Selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989

A la charge du locataire. Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat
rédaction du mail : 12€/m2 TTC zone très tendue. Honoraires de la réalisation de l'état des lieux
d'entrée : 3€/m2 TTC.

A la charge du bailleur : Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat
/ rédaction du bail 12€/m2 TTC zone très tendue. Honoraires de réalisation de l'état des lieux
d'entrée : 3€/m2 TTC.

TRANSACTION PROGRAMMES NEUFS

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. Céline Aime applique ainsi la grille tarifaire imposée par le promoteur. En toute hypothèse, le consommateur est informé que : - Le barème pratiqué par l'agent commercial ne peut jamais être dépassé. - Les honoraires sont à la charge du vendeur (promoteur). - Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC). - En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien.

CELINE AIME SAS au capital de 1000€ - RCS 881419550 – Siège social 14 rue des Ecoles 94140 Alfortville – Tel 0652635726 – Email ca@celineaime-immobilier.com – Carte professionnelle (T) n° CPI 94042020000045150 délivrée par la CCI de Paris Ile de France.

NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION.